

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 avril 2024

Délibération n°2024/019

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 18H30, les membres du Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

Étaient présents : MM Damien BLANC, Roland DRAVET, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, MM Michel LÉGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

Était absent : M. Alain EYNARD-VERRAT (pouvoir donné à Mme Anne-Marie ROCHE)

Convocation du : 19 mars 2024 - Affichage du : 20 mars 2024

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 11

Conseillers présents : 10/ Conseiller représenté : 1

M. Michel LÉGER a été élu secrétaire de séance.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « AMÉNAGEMENT DU SITE DE L'ÉCOLE DU PLAN »

Le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN » est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 181 126.94 €
Recettes : 181 126.94 €

Section d'Investissement

Dépenses : 190 231.62 €
Recettes : 190 231.62 €

soit :
Total Dépenses : 371 358.56 €
Total Recettes : 371 358.56 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représenté

APPROUVE le Budget Primitif 2024 du budget annexe « Aménagement du site de l'école du PLAN ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture d'ALBERTVILLE le - 9 AVR. 2024

SOUS-PRÉFECTURE
D'ALBERTVILLE

09 AVR. 2024

RÉCÉPISSÉ

Le Maire,

Roland DRAVET



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif Grenoble dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (2 place de Verdun 38000 GRENOBLE ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.